



Séance du Conseil municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE		JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC	MICHAUX		MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

DAUPHIN-GUTIERREZ	EYNARD	MARILLIER	GIRIN
SOUGH	DOUCET		

06 Pouvoirs :

DAUPHIN-GUTIERREZ	Donne pouvoir à	SEDDAS
EYNARD	Donne pouvoir à	HODZIC
MARILLIER	Donne pouvoir à	BEGUE
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
SOUGH	Donne pouvoir à	BARRAL
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE

Délibération n° 20240926-010 / 7.5.6 subventions

PARTICIPATION FINANCIERE AU PROFIT DE LYON METROPOLE HABITAT

Michel LAGRANGE, adjoint en charge des finances, explique que dans le cadre du programme immobilier « CŒUR MARCY » du promoteur ICADE au 1208 avenue Marcel Mérieux à Marcy l'Etoile, le bailleur social LYON METROPOLE HABITAT acquiert en VEFA, 12 logements locatifs sociaux répartis ainsi :

8 logements financés en PLUS

4 logements financés en PLAI.

Concernant cette opération, la Métropole de Lyon a d'ores et déjà accordé son agrément et décidé d'une subvention d'un montant maximum de 184 000 €.

LYON METROPOLE HABITAT sollicite également la commune de Marcy l'Etoile pour un financement de 35 € par mètre carré sur 879.08 m² de surface utile, soit une aide de **30 768 €**.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024, au niveau du chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la participation financière de la commune à hauteur de **30 768 €**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Emmanuel MICHAUX

